



MERCREDI 15 JUILLET 2026 10

" Le Fonds de garantie a accompagné près de 3 000 victimes "

Attentat du 14-Juillet Le Fonds accompagne les victimes, les indemnise et... essuie des critiques. Son directeur général, Julien Rencki, leur répond.

Tout a commencé le 14 août 2016. Pour la reprise du championnat face à Rennes, l'Allianz Riviera s'était drapée de blanc, plongée dans un silence absolu. Ce soir-là, les Rouge et Noir - exceptionnellement vêtus d'un blanc immaculé et vierge de tout sponsor - l'avaient emporté grâce à un but historique du jeune Malang Sarr, alors âgé de 17 ans.

À l'issue de la rencontre, les maillots des deux équipes, vendus aux enchères, avaient permis de récolter 121 500 euros au profit des familles.

Depuis ce jour, le recueillement s'est transformé en rituel. À chaque rencontre de l'OGC Nice, la 86e minute suspend le temps. Les téléphones s'allument, les tribunes scintillent. Un hommage devenu universel, partagé par les supporters adverses dans l'hexagone comme en Europe, à l'image de cette communion mémorable de tout le Stade de France lors de la finale de la Coupe de France face au RC Lens.

La mémoire tissée sur le maillot

Pour ce dixième anniversaire, le Gym a décidé d'inscrire cette mémoire directement dans son ADN.

Durant toute la saison 2026-2027, le " Cœur des Victimes " sera fiè-

rement floqué sur les maillots domicile et extérieur, ainsi que sur les brassards de tous les capitaines du club, de l'école de football aux professionnels. Plus fort encore, le troisième maillot sera entièrement dédié à l'hommage du 14-Juillet. Il sera arboré le 5 septembre prochain face au Mans, pour les grandes retrouvailles avec le public niçois après un huis clos initial contre Lorient.

Hier, l'ensemble des équipes du Gym a observé une minute de silence avant l'entraînement.

La directrice communication Virginie Rossetti et l'ancien attaquant des aiglons Alexy Bosetti ont représenté le club sur la place Masséna aux côtés du président de la République.

Pour porter, une fois de plus, la voix et le cœur de tout un peuple.

Nicolas Galup

Combien de victimes ont été indemnisées par le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme (FGTI) ?

En dix ans, le Fonds de garantie et ses équipes ont accompagné 2 952 personnes. Ce sont les proches des 86 victimes assassinées (547), les victimes blessées physiquement et leurs proches (360), et plus de 2 000 victimes de

blessures qu'on appelle parfois invisibles, mais qui sont malheureusement bien réelles : les victimes blessées psychiques et leurs proches (2 067).

Vous avez reçu 1 100 demandes de prise en charge depuis 2022. Comment expliquer qu'autant de victimes se manifestent si longtemps après ?

Les victimes ont dix ans pour saisir le Fonds, non pas à compter de l'attentat, mais du moment où leur état de santé est stabilisé. Ces demandes émanent de victimes de blessures invisibles. Il a fallu du temps pour qu'elles se reconnaissent elles-mêmes comme victimes.

Nombre de victimes traumatisées peinent à être reconnues et indemnisées en tant que telles. Pourquoi ?

Il faut rappeler que la loi nous demande d'indemniser et d'accompagner les victimes de l'acte de terrorisme. Cela pose la question : comment définir qui est victime, au sens du code de procédure pénale, et qui ne l'est pas ? En novembre dernier, la Cour de cassation a rendu une ultime décision qui s'efforce de clarifier cette notion : la personne doit avoir été directement exposée à un péril de mort ou de blessure, ou avoir pu légitimement

penser qu'elle était exposée à ce péril.

Les victimes qui n'obtiennent pas gain de cause peuvent saisir le juge de l'indemnisation (JIVAT) ?

Exactement. Il faut quand même souligner qu'on a un dispositif qui fonctionne bien, puisque le taux de contentieux est de 3,8 %.

Des victimes vivent pourtant très mal les échanges avec le Fonds ou les experts mandatés. À quoi cela tient-il ?

De très nombreuses victimes expriment aussi des remerciements pour l'intervention des équipes, spécialement formées et extrêmement motivées. Et le FGTI applique le droit de l'indemnisation tel qu'il existe en France. Le dispositif français est le plus com-

plet. Il y a des pays où il n'y a pas d'indemnisation. En France, le législateur a choisi une autre approche : la réparation intégrale. On a effectivement constaté que l'expertise, surtout psy, est souvent un moment sensible et délicat pour les victimes.

Comment expliquer qu'autant de dossiers soient toujours en cours ?

98 % des victimes ont reçu une offre d'indemnisation définitive. Et 88 % d'entre eux l'ont accepté. Des victimes qui nous ont saisis récemment prennent le temps d'examiner notre offre, sachant que la loi ne fixe pas de délai.

La prise en charge serait-elle différente si un tel drame se produisait aujourd'hui ?

Les deux attentats de 2015 et celui de Nice ont conduit les acteurs de la politique d'aide aux victimes à revoir en profondeur leur mode de fonctionnement. Nous avons mis en œuvre une transformation avec trois priorités : le contact avec les victimes, le travail sur l'information, la pédagogie, et les solutions concrètes. Au lieu du chèque, ou plutôt en complément, nous pouvons proposer un service en nature pour répondre aux besoins spécifiques.

" Le Fonds de garantie a accompagné près de 3 000 victimes "

Par Christophe Cirone / ccirone@nicematin.fr ■

